



MOT DU MAIRE

Bonjour citoyennes et citoyens

La pandémie qui touche le monde entier affecte aussi notre petite municipalité.

Afin de protéger notre population, un comité d'urgence a été formé afin de prendre les mesures nécessaires pour protéger notre population.

Ce comité suit de près les avis émis par notre Premier Ministre québécois, M. Legault et par M. Justin Trudeau, Premier Ministre du Canada.

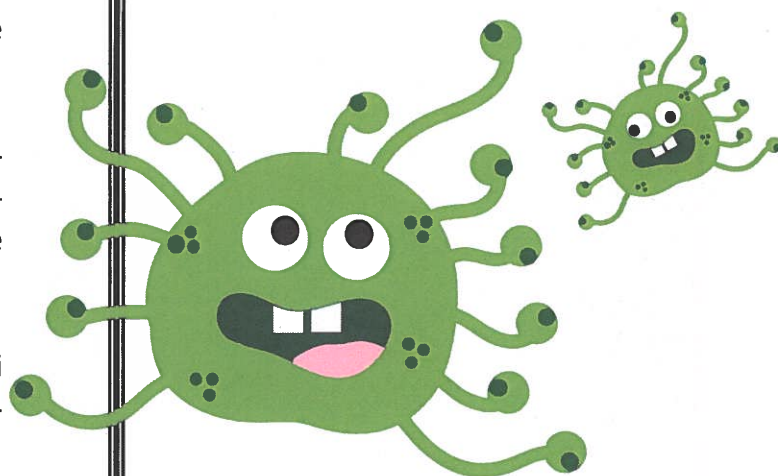
On vous recommande de suivre scrupuleusement leurs directives. C'est un devoir de société de nous protéger et de protéger les nôtres.

Soyez certains que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider la municipalité à passer à travers cette épreuve.

Votre maire, Léo Plourde.

Sommaire Spécial Covid-19

Mesures prises localement	2
Recommandations générales.....	3
Extraits de points de presse	4
Coopérative de Solidarité.....	5
Age d'Or	5
Symptômes et traitement.....	6
Fermeture de la MRC.....	7
Lavage des mains	8



Covid-19

MESURES PRISES LOCALEMENT

- Le comité de ressources humaines de la municipalité s'est réuni en comité d'urgence afin de gérer la situation. Ce comité est formé de Léo Plourde, maire, Marie-Ève Garand, conseillère, Marcel Mainville, conseiller, Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim et Lise Roy, technicienne administrative.
- Suite à une première rencontre, diverses mesures ont été prises:
- Tous les édifices municipaux sont fermés à la population.
- Le bureau municipal est fermé au public. On vous demande de payer vos taxes par chèques envoyés par la poste ou encore par Internet via la caisse populaire.
- La coopérative de Solidarité a été contactée afin de leur demander de prévoir plus d'inventaire de produits périssables afin de permettre à nos gens de faire leurs achats localement et ainsi éviter de promener le virus (qui ne vole pas mais qui est transporté par des humains).
- Des mesures pourront aussi être prises afin de livrer directement les commandes d'épicerie chez les personnes plus à risque et qui ne pourraient pas sortir de chez elle pour s'approvisionner.
- Demande aux organismes d'éviter les rassemblements.
- Arrêt de l'activité de rencontre hebdomadaire du comité jeunesse.
- On demande aux jeunes de ne pas faire de rassemblement afin d'éviter de propager le virus.
- Ce journal spécial est émis afin de vous tenir au courant de ce qui se passe chez nous.

ON SE PROTÈGE!



 Québec.ca/coronavirus
Sans frais : 1 877 644-4545

Votre
gouvernement

Québec 

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Pour tout le monde

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :
 - Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
 - Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Si vous êtes malade, évitez le contact avec les personnes plus vulnérables, dont les personnes âgées et les personnes ayant une maladie chronique. Par exemple, évitez de rendre visite aux personnes hospitalisées, aux personnes hébergées dans les centres d'hébergement de soins de longue durée ou dans les résidences privées.
- Éviter le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégier l'usage de pratiques alternatives.

Chaque personne a un rôle à jouer afin de diminuer les risques de propagation des virus.

Les masques ne constituent pas un outil de protection efficace pour la population générale. Leur utilisation est plutôt indiquée pour les patients chez qui une infection est suspectée ainsi que pour les professionnels de la santé qui les soignent.

- Si vous éprouvez de l'inquiétude ou de l'anxiété par rapport au coronavirus, vous pouvez composer, sans frais, le [1 877 644-4545](tel:18776444545).
- Le lien pour avoir plus de détails: <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019>

EXTRAITS DE POINTS DE PRESSE

Le 17 mars: conférence de presse du Premier Ministre M. François Legault, Mme Danielle McCann, Ministre de la santé et des services sociaux et M. Horacio Arruda, directeur national de la Santé publique.

M. Legault:

« Message aux jeunes: on demande aux jeunes et aux moins jeunes de ne pas faire de rassemblement. ...
Passez le message mais pas le virus... »

Mme McCann:

« Tout le monde doit suivre les règles, pas de bingos, pas de rassemblements... Nous sommes tous responsables. On a des cas infectés dans des villages retirés. Nous faisons appel à tous les québécois de respecter les distanciations... »

M. Arruda:

« On demande aux gens d'éviter les rassemblements. J'invite les jeunes à utiliser les médias sociaux, il y a plein de créativité qui peut être faite à l'intérieur de ce média. »

Publié le 17 mars 2020

Afin de faciliter la vie des citoyens et des entreprises qui sont touchés par la situation exceptionnelle provoquée par la COVID-19, le gouvernement a demandé à **Revenu Québec** d'appliquer des mesures d'assouplissement pour les particuliers et les entreprises du Québec, en cette période de production des déclarations de revenus

Mesures pour les particuliers

- La date limite pour produire et transmettre la **déclaration de revenus** est reportée au 1^{er} juin 2020.
- Pour les particuliers et les particuliers en affaires, la date limite pour payer tout solde dû relativement à la déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2019 est reportée au 31 juillet prochain.
- Pour ceux qui ont des acomptes provisionnels à verser, le versement de l'acompte du 15 juin 2020 est, quant à lui, suspendu jusqu'au 31 juillet 2020. La date et les modalités de paiement de cette somme seront annoncées ultérieurement. Les particuliers disposeront d'un délai raisonnable pour verser la somme due.

Les modalités liées à ces mesures d'assouplissement peuvent être consultées dans le bulletin d'information publié par le ministère des Finances et disponible au www.finances.gouv.qc.ca.

[Ce lien ouvrira un nouvel onglet.](#)

Les citoyens qui prévoient recevoir un remboursement d'impôt ont tout avantage à produire leur déclaration de revenus rapidement pour obtenir les sommes auxquelles ils ont droit. Pour ceux qui reçoivent des sommes provenant de programmes sociofiscaux (crédit d'impôt pour solidarité, allocation famille, etc.), Revenu Québec s'assurera que les versements seront effectués comme prévu le 1^{er} juillet, malgré le report de la date limite de production de la déclaration de revenus.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

La coopérative de Solidarité désire participer à cet élan d'entraide afin de protéger la population de notre petite municipalité et nous aider à tous passer au-travers de cette crise sanitaire.

Les mesures que nous prenons **pour limiter la propagation:**

- Désinfection des aires de travail régulièrement.
- Désinfection des portes des frigidaires régulièrement.
- Désinfectant passé sur les chariots.
- Préparation de produits en vrac dans des sacs. Nous sommes désolés de ne plus pouvoir prendre vos contenants à compter de maintenant, mais nous devons mettre toutes les chances de notre côté et éviter la propagation des microbes.

Pour mieux vous servir:

- Augmentation de notre inventaire de produits offerts, périssables et non périssables, à la population.
- Offre à notre clientèle d'aller faire la livraison directement chez elle, si les gens sont craintifs de sortir ou s'ils sont plus à risque d'être infectés.
 - Vous passez votre commande par téléphone au 819-787-6313
 - On vous informe du montant de votre commande et de l'heure approximative de la livraison
 - Vous préparez votre chèque (de préférence), ou argent et un ou une bénévole passera livrer directement chez vous.

AGE D'OR

Dans le cadre des recommandations du Gouvernement québécois, le club de l'Amitié (Age d'Or) a décidé d'annuler toutes ses activités, que ce soit le Génie des Sages, le souper mensuel ou encore les rencontres d'amitié du vendredi, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Merci à tous de votre compréhension, votre santé nous tient à cœur.

La direction du Club de l'Amitié.

SYMPTÔMES ET TRAITEMENTS

Les principaux symptômes de la COVID-19 sont les suivants :

- Fièvre
- Toux
- Difficultés respiratoires

Les symptômes peuvent être légers (similaire à un rhume) ou plus sévères (tels que ceux associés à la pneumonie et à l'insuffisance pulmonaire ou rénale).

Dans de rares cas, la maladie peut mener à un décès. Les personnes les plus à risque de complications sont les personnes immunodéprimées, celles qui sont atteintes de maladies chroniques, ainsi que les personnes âgées.

Traitement

Il n'existe pas de traitement spécifique ni de vaccin pour la COVID-19. Des traitements de support peuvent toutefois être offerts.

La plupart des personnes atteintes de COVID-19 se rétablissent par elles-mêmes.

Pour obtenir des informations plus générales sur la COVID-19, il est possible de consulter la page [COVID-19 – Informations générales](#)

sur le site <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

FERMETURE MRC

COVID-19 : Modification des services administratifs La Sarre, mardi le 17 mars 2020

À la suite des recommandations du directeur national de la santé publique en lien avec le coronavirus (COVID-19), la MRC d'Abitibi-Ouest restreint l'accès au public de son bureau administratif et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Malgré cette modification, la population pourra néanmoins communiquer, au besoin, avec les professionnels de la MRC d'Abitibi-Ouest par téléphone ou par internet.

Par mesures préventives, les rencontres prévues par le personnel de la MRC sont soit annulées, reportées ou se feront via le téléphone ou la visioconférence. Seules les rencontres jugées nécessaires auront lieu.

Réduction des activités du Centre de valorisation des matières résiduelles

La MRC d'Abitibi-Ouest souhaite également aviser l'ensemble des citoyens que le Centre de valorisation des matières résiduelles sera fermé le samedi et ce, jusqu'à nouvel ordre.

L'accès aux citoyens est maintenu du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h, avec des mesures de sécurité accrues.

Toutefois, nous demandons aux citoyens d'éviter de s'y rendre pour le moment. « Nous vivons une situation exceptionnelle et nous nous devons de contribuer à cet effort collectif.

La gravité de cette pandémie nous amène à prendre les mesures nécessaires afin de stopper la propagation du virus et, par le fait même, protéger nos citoyens et nos employés», précise M. Jaclin Bégin, préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

La MRC d'Abitibi-Ouest remercie la population pour sa collaboration.

Le lavage des mains, simple et efficace!



1 MOILLER



2 SAVONNER



3 FROTTER DE 15
À 20 SECONDES



4 NETTOYER
LES ONGLES



5 RINCER



6 SÉCHER



7 FERMER AVEC
LE PAPIER

Québec.ca

Votre
gouvernement

Québec

1830-4374 © Gouvernement du Québec 103